



DÉLIBÉRATION N°057/2024

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Juin 2024

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÛZÈRE.

**Date de la convocation** : 11/06/2024

**Date de la publication** : 11/06/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÛZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - VALADE Pierre - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - BROUILLON Monique - MILANESE Antoine - RESSES Lisa - SICARD Christine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - TILLOS Marie-Hélène.

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme MOHAND O'AMAR Abdelbaki - DE MARCHI Céline - ALLARD Aurélie - DALL'ANESE Lisa - COUZIGOU Laurent - BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** : M. Mme.

**Procuration** : M. MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique  
Mme DE MARCHI Céline à Mme FABRE Sylviane  
Mme ALLARD Aurélie à Mme BELLOC Brigitte  
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**Présents : 17**  
**Procurations : 4**  
**Votants : 21**

**Pour : 21**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 057/2024 OBJET : AVENANT N°3 CONVENTION TRISOMIE 21 ET LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la collaboration mise en place avec l'Association Trisomie 21, concernant un stage de découverte de deux années consécutives d'une jeune trisomique

auprès du service bibliothèque. Elle s'est concrétisée par la création d'un contrat civique de 6 mois, dont l'échéance est arrivée à son terme le 30 juin 2021.

Lors d'une rencontre avec les services départementaux de trisomie 21 et du responsable du pôle handicap du CDG 47, il a été convenu que cette collaboration pourrait se poursuivre par le biais d'une convention de prestations avec l'Association Trisomie 21, qui est l'employeur de la jeune trisomique, à hauteur de 3 demi-journées de 3h, soit 9h hebdomadaire à compter du 1er septembre 2021.

Cette convention arrivant à échéance, il a été convenu de la mise en place d'un premier avenant pour une durée d'un an, à compter du 1er septembre 2022,

Afin de poursuivre cette mise à disposition, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la mise en place de l'avenant n°3, dans les mêmes conditions à compter du 1er septembre 2024, jusqu'au 31 août 2025.

Après lecture par Monsieur le Maire de l'avenant n°3 à la convention, il demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

### **Le Conseil municipal,**


#### **Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la poursuite de cette mise à disposition avec l'Association Trisomie 21.
- **Accepte** la signature de l'avenant n°3 avec l'Association Trisomie 21 à hauteur de 9h hebdomadaire, à compter du 1er septembre 2024, pour une durée d'un an.
- **Donne** mandat à Monsieur le Maire, ou son représentant pour signer l'avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 18/06/2024 et de l'affichage en date du 18/06/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.